

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Formation pour devenir hypnopraticien

Indiquer la ville et le nom de la session :

MODALITÉS DE PAIEMENT :

À l'inscription : un acompte de 30 % est prélevé en une fois.
Exemple : si l'on s'inscrit 3 mois à l'avance, nous prélevons l'acompte de 30 % en une fois (1 077 €) pour une formation de 3 590 €.

Durant la formation : le solde de la formation de 70 % est prélevé sur toute la durée de la formation.
Exemple : si la formation dure 12 mois, nous prélevons 12 mensualités de 209,42 € pour un solde de 2 513 €.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION : à la réception du bulletin d'inscription et des pièces demandées, nos services éditent et expédient le contrat de formation comprenant l'échéancier de règlement, les conditions d'annulation et l'autorisation de prélèvement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION : l'inscription est validée par l'École à la réception, par mail ou courrier, du contrat de formation et de l'autorisation de prélèvement signés par le stagiaire.

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION : l'inscription est confirmée et définitive lorsque les 14 jours de rétractation, après la date de signature du contrat de formation, sont écoulés. Aucune somme n'est encaissée avant la fin de ce délai de rétractation.

Fait à : Le : Signature :

À envoyer à : École d'Hypnose Professionnelle, 52 rue René Boulanger 75010 Paris

S'inscrire

SI VOUS FINANCEZ VOUS-MÊME VOTRE FORMATION, VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE AU CHOIX :

- par téléphone au 01.89.20.07.12 ;
- en ligne sur notre site internet, rubrique "Inscription" ;
- par courrier, en renvoyant le bulletin d'inscription ci-contre.

SI VOUS DEMANDEZ UNE PRISE EN CHARGE :

1. Demandez un dossier de prise en charge auprès de votre employeur ou de l'organisme financeur.
2. Remplissez votre partie du dossier.
3. Editez un devis et notre partie du dossier sur notre site, rubrique "Devis et prise en charge".
4. Déposez le dossier auprès de votre employeur ou de l'organisme financeur.
5. Dès réception de l'accord écrit de la prise en charge, envoyez l'accord à l'École.
6. Dès réception, vous recevrez votre contrat de formation par mail.

NOTRE CONSEIL : Si vous avez décidé de financer vous-même votre formation qui qu'il arrive, n'attendez pas d'avoir la réponse de votre financeur. Inscrivez-vous immédiatement en financement personnel et déposez votre demande en parallèle. Si vous l'obtenez, nous vous rembourserons l'équivalent de la prise en charge.

